



DÉCISION MUNICIPALE

**N° 99 / 2023
DU 29 NOVEMBRE 2023**

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉO-PROTECTION À LAVAL

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire une partie de ses attributions notamment de demander l'attribution de subventions auprès des financeurs publics dans tous les domaines d'activité de la collectivité,

Vu la délibération N° 523-I du 26 septembre 2023 relative à l'approbation de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et du plan d'actions afférent,

Considérant qu'en égard aux problématiques de sécurité présentes sur le territoire, des actions visant à assurer un continuum de sécurité doivent être engagées,

Que parallèlement à une démarche conjointe de la Ville et de la Préfecture de la Mayenne visant l'obtention de moyens humains supplémentaires dédiés à la sécurité sur le territoire, une extension du système de vidéo-protection est nécessaire,

Que la collectivité a, sur la base d'un diagnostic et d'une priorisation des sites à équiper établi par la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP), réalisé un plan prévisionnel détaillé de déploiement,

Qu'à l'issue de ce travail prospectif, les travaux et équipements à réaliser ont été chiffrés à hauteur de 450 200 € TTC,

Que cette opération peut bénéficier de subventions,

DÉCIDONS

Article 1er

Le maire est autorisé à solliciter les subventions les plus larges possibles, notamment auprès de l'État dans le cadre du Fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Il sera rendu compte au conseil municipal de la présente décision.

Article 4

Monsieur le directeur général des services de la ville est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le maire,

Signé : Florian Bercault